

Attention aux messages frauduleux

L'Assurance Maladie met en garde contre les appels, courriels et SMS frauduleux. Ces tentatives augmentent notamment sur la commande de carte Vitale. Soyez vigilants face à ce risque.



Quelques règles concernant la carte vitale :

- Elle est gratuite.
- En cas de perte, vol ou dysfonctionnement, vous devez effectuer une déclaration dans votre compte ameli.
- Sa commande ou son renouvellement s'effectue sur votre compte ameli ou sur l'application compte ameli.

L'Assurance Maladie ne vous demandera **jamais** la transmission par mail ou SMS de vos coordonnées bancaires complètes ni de vos informations personnelles.

Si vous recevez un SMS frauduleux, signalez-le sur le site 33700.fr ou en envoyant un SMS au 33 700. **Ce service d'alerte fera bloquer l'émetteur du message.**

Infos pratiques

Retrouvez des conseils et exemples pour reconnaître les appels, emails et SMS frauduleux [sur le site de l'Assurance Maladie.](#)

Liens utiles

[Tous les conseils de l'Assurance Maladie](#)